

VOUS REMPLACEZ

vosre **poêle**, cheminée
ou **chaudière bois**



BENEFICIEZ D'UNE AIDE DE

600 €



Plus d'informations : pays-thur-doller.fr

03 89 35 73 34

Espace Info Energie

L'AIDE AU POËLE C'EST QUOI ?



Les vieux appareils de chauffage bois ont un mauvais rendement énergétique (nécessité de brûler plus de bois). Ils contribuent aussi à l'émission de particules fines nocives pour la santé.

Le Pays Thur Doller a mis en place "L'Aide au Poêle", une aide de 600 euros* pour le remplacement de votre foyer ouvert ou de votre appareil bois datant d'avant 2002 (poêle, insert, chaudière, cuisinière).

A noter :

Cette prime est cumulable avec le crédit d'impôt transition énergétique et l'éco-prêt à taux zéro.

Elle n'est pas cumulable avec les certificats d'économies d'énergies et les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

* Aide attribuée par le Pays Thur Doller via les fonds "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" et par les Communautés de Communes du territoire.

3 BONNES RAISONS DE CHANGER !



Plus d'économie et de performance
Moins de bois consommé



Plus de confort et de sécurité
Une chaleur plus diffuse et un feu mieux maîtrisé



Pour la qualité de l'air et ma santé
Jusqu'à 30 fois moins d'émission de particules fines

(Comparaison entre un appareil performant actuel et un appareil datant d'avant 2002)

4 CONDITIONS A RESPECTER !



- Je suis un particulier habitant l'une des 46 communes du Pays Thur Doller
- Je possède un appareil bois antérieur à 2002 installé dans une résidence principale
- Je fais remplacer, par un professionnel signataire de la charte, mon ancien appareil par un flamme verte 7 étoiles ou équivalent.
Liste des pros disponible sur pays-thur-doller.fr
- Je m'engage à éliminer mon ancien appareil



POUR CHAUFFER MIEUX IL FAUT AUSSI



Utiliser un combustible de qualité

Granulé ou bois sec stocké à l'abri, ventilé et isolé du sol, avec un taux d'humidité inférieur à 20% pour les bûches.

Bien utiliser et entretenir son chauffage bois

Entretien de l'appareil 1 fois par an et ramonage 2 fois par an par un professionnel qualifié.



COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE AU POÊLE ?

Avant tout achat d'un nouveau matériel :

- Renseignez-vous auprès de l'Espace Info Energie du Pays Thur Doller : **03 89 35 73 34**
infoenergie@pays-thur-doller.fr
- Remplissez un dossier de demande "L'Aide au poêle" :
www.pays-thur-doller.fr



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

AVEC LE SOUTIEN DE

climaxion
anticiper • économiser • valoriser



Grand Est
ALORS CHANGONS NOTRE CERVEAU